



TERMES DE REFERENCE RELATIFS A L'ORGANISATION DE L'ATELIER TECHNIQUE DE VALIDATION DES OUTILS METHODOLOGIQUES ET LA STRUCTURE DU PLAN DE CONVERGENCE REVISE

Douala, 21-22 novembre 2013

1. Contexte et justification

1.1 Contexte

En mars 1999, les chefs d'Etat d'Afrique centrale se sont solennellement engagés en faveur de la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers, dans la perspective de contribuer à la production des biens et services aux niveaux national, sous-régional et planétaire.

Ils ont au cours de leur premier sommet sur les forêts, mandaté les ministres en charge des forêts de la sous-région de traduire en actions concrètes les engagements pris. Ceci s'est matérialisé par la préparation de la première version du Plan de convergence approuvé par le conseil des Ministres de la COMIFAC en décembre 2000. Le Plan de convergence est donc la plateforme sous régionale contenant les grandes lignes des actions prioritaires en matière de gestion durable et concertée des ressources forestières et environnementales des pays d'Afrique Centrale.

Le Plan de convergence couvre les différents domaines de la foresterie et ses priorités portent sur les dix axes stratégiques suivants : (1) harmonisation des politiques forestières et fiscales ; (2) connaissance de la ressource ; (3) aménagement des écosystèmes et reboisement forestier ; (4) conservation de la diversité biologique ; (5) valorisation durable des ressources forestières ; (6) développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté ; (7) renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation ; (8) recherche – développement ; (9) développement des mécanismes de financement, (10) coopération et partenariats.

Réunis à Brazzaville au Congo en avril 2010, les Ministres de la CEEAC/COMIFAC ont au cours de leur session extraordinaire post Copenhague réaffirmé leur volonté d'actualiser le Plan de convergence afin d'y intégrer les thématiques prioritaires émergentes. Ils ont à cet effet instruit le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à mobiliser l'expertise et les appuis financiers nécessaires pour conduire à terme la révision dudit Plan de convergence.

1.2 Justification

En vue de mettre en œuvre cette instruction du Conseil des Ministres, le Secrétariat Exécutif a lancé en 2010, le processus de révision du Plan de convergence. Ce processus bénéficie des appuis financiers de la BAD/CEEAC à travers le programme régional PACEBCO¹, la Banque Mondiale à travers le projet MSP², le projet d'appui GIZ à la COMIFAC et l'IUCN³ à travers

¹ PACEBCO : Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo

² MSP : Projet de taille moyenne

³ IUCN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

le Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC). Compte tenu des contraintes diverses, le processus de recrutement des consultants démarré en 2010 s'est achevé en octobre 2013. Il s'agit d'un Consultant international, d'un consultant régional et de dix consultants nationaux.

Par ailleurs, une évaluation de la mise en œuvre du Plan d'opérations triennal 2009-2011 du Plan de convergence a été effectuée sous l'égide du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Tenant compte du niveau de performance de l'atteinte de résultats dudit Plan de convergence, les conclusions de cette évaluation restituées au cours d'un atelier sous-régional tenu en octobre 2012 ont fait des propositions à prendre en compte au cours de la révision du Plan de convergence. En plus de cette évaluation, d'autres études réalisées ou en cours devront également être prises en compte dans le cadre de la révision dudit plan de Convergence. Il s'agit notamment de l'étude sur le bilan de la mise en œuvre du Plan de convergence et l'étude sur la capitalisation des bonnes pratiques et leçons apprises de gestion durable de forêts et de mise en œuvre du Plan de convergence.

Pour conduire avec succès ce processus de révision, le Secrétariat Exécutif a mis en place un Comité ad hoc chargé de la supervision dudit processus et comprenant en plus des représentants du Secrétariat Exécutif, ceux des partenaires et la Présidence en exercice de la COMIFAC.

Conformément à leurs termes de références, une réunion du comité ad hoc de supervision du processus de révision s'est tenue à Yaoundé en Septembre 2013. Au cours de cette réunion, la méthodologie proposée par les consultants a été débattue puis consolidée, de même qu'ont été définis le calendrier de l'étude et les livrables intermédiaires attendus des consultants.

Suite à cette réunion, un atelier d'échanges sur le diagnostic de l'utilisation actuelle et potentielle du Plan de Convergence a été organisé à Kinshasa (RDC) du 17 au 18 octobre 2013. Au terme de cette réunion qui a regroupé les Coordonnateurs Nationaux de la COMIFAC et leurs adjoints, un diagnostic de l'utilisation du Plan de convergence a été établi, de même que la structure future du Plan de Convergence révisé a été discuté et des orientations sur les prochaines étapes pour la finalisation de ce processus de révision formulées.

Il est prévu à la deuxième étape de la mission, que les consultants préparent les livrables intermédiaires qui devront être envoyés à l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit des livrables suivants :

- le diagnostic du Plan de convergence actuel et de son utilisation ;
- l'identification des thématiques émergentes au niveau « global », et de celles déjà identifiées aux niveaux nationaux ;
- l'identification des utilisations potentielles du PC (document de référence, outil d'alignement, référence de suivi-évaluation,...) ;
- la structure du Plan de convergence révisée.

C'est pour valider ces premiers livrables attendus que le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC organise un atelier sous-régional du 21 au 22 novembre 2013 à Douala au Cameroun. En prélude à cet atelier, une session de formation des consultants nationaux et d'échanges sur la démarche méthodologique pour les consultations nationales est prévue le 20 novembre 2013.

Les présents Termes de référence précisent les objectifs et les modalités d'organisation de cet atelier.

2. Objectifs

L'objectif général de l'atelier est de faire le point sur l'utilisation actuelle et potentielle du Plan de convergence et d'examiner la structure future du Plan de convergence révisé. De manière spécifique, il s'agit :

- de recenser les thématiques prioritaires et émergentes dans le secteur forêts et environnement de la sous-région ;
- d'examiner et valider le rapport diagnostic de l'utilisation actuelle et potentielle du Plan de convergence ;
- d'examiner et valider les propositions d'amélioration du futur Plan de convergence par les panels d'acteurs et partenaires du secteur forêts et environnement;
- d'examiner la structure du futur Plan de convergence ;
- d'examiner et valider les outils méthodologiques pour les consultations nationales et sous régionales ;
- de formuler des recommandations/lignes directrices aux consultants en vue de la finalisation du document du Plan de convergence révisé.

3. Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus au terme de l'atelier.

- Le rapport diagnostic de l'utilisation actuelle et potentielle du Plan de convergence est validé ;
- Un consensus sur les attentes du futur Plan de convergence est développé sur la base des leçons apprises ;
- Les propositions sur des thématiques prioritaires/émergentes argumentées dans le secteur forêts et environnement de la sous-région recueillies ;
- La synthèse des propositions d'amélioration du Plan de convergence par les panels d'acteurs et partenaires du secteur forêts et environnement validé ;
- La structure du Plan de convergence révisé traduisant une vision harmonisée de tous les acteurs (document de référence, outil d'alignement, cadre logique, chaîne de résultats, indicateurs de performance, etc.) validée ;
- Les outils méthodologiques pour la conduite des consultations nationales et sous-régionales validés.

4. Participants

Prendront part à cet atelier sous-régional outre l'équipe du Secrétariat Exécutif et des consultants, les coordinations nationales COMIFAC, les responsables en charge de la coopération et de la programmation au sein des administrations nationales en charge des forêts et/ou de l'environnement, les représentants des organisations sous-régionales, internationales et des partenaires membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), les personnes ressources dotées d'expertises en planification stratégique.

5. Date et lieu de la réunion

Cet atelier sous-régional se déroulera du 21 au 22 novembre 2013 à Douala au Cameroun.